



Malakoff, le 16 juillet 2012

**Décision n° 48 /2012 relative à la création d'une « Attestation de parcours civique EPIDe »**

Le Directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,  
Vu le code de la défense, notamment l'article R 3414-18 ;  
Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Il est créé, au profit des volontaires pour l'insertion et des volontaires juniors, une attestation de parcours civique EPIDe dont l'objet, les modalités de délivrance, et les règles de gestion sont fixées par la présente décision.

Les modèles de cette attestation figurent en annexe.

**Art. 2** - L'attestation de parcours civique a pour objet de certifier que le volontaire pour l'insertion, ou le volontaire en contrat de service EPIDe, auquel elle est délivrée a acquis, à l'issue du parcours civique EPIDe, les aptitudes sociales et civiques lui permettant de participer de manière citoyenne à la vie politique, économique, et sociale de la Nation.

Elle a également pour objet, dans le cadre d'une démarche de recherche d'emploi, d'attester que le volontaire est en mesure du fait des valeurs qu'il porte, des savoirs qu'il détient, des pratiques et des comportements qu'il maîtrise, d'occuper efficacement, et de manière constructive, les emplois auxquels il postule.

**Art. 3** - L'attestation de parcours civique EPIDe peut être délivrée au volontaire pour l'insertion qui réunit les conditions suivantes :

- avoir effectué un parcours d'une durée minimale de six mois ou être en situation de « sortie positive » préalablement à cette durée ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une mesure d'exclusion disciplinaire temporaire ou définitive.

L'attestation de parcours civique EPIDe peut être délivrée au volontaire en contrat de service EPIDe qui réunit les conditions suivantes :

- être parvenu au terme de son contrat de service en EPIDe ;
- avoir atteint les objectifs de socialisation contractualisés au cours des réunions de synthèse mensuelles.

**Art. 4** - L'attestation de parcours civique est délivrée au volontaire pour l'insertion ou au volontaire en contrat de service sur proposition du référent de section, validée par le directeur des formations, en considération des compétences sociales et civiques qu'il a effectivement acquises.

Pour fonder leur appréciation, le référent de section et le directeur des formations prennent en compte les actions réalisées par le volontaire au titre du parcours civique, sa grille d'évaluation de l'autonomie, et les fiches de suivi événementiel dont il a éventuellement fait l'objet.

**Art. 5** - L'attestation de parcours civique EPIDe est remise au bénéficiaire par le directeur de centre à l'occasion d'une cérémonie dont les modalités sont laissées à son appréciation.

Le volontaire doit avoir été préalablement informé de l'objet de l'attestation et de l'usage qu'il peut en faire dans le cadre d'une recherche d'emploi.

**Art. 6** - La gestion des attestations est effectuée par les centres.

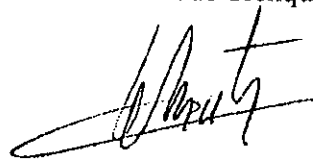
Les attestations seront enregistrées par chaque centre sur un registre particulier tenu par le directeur des formations.

La numérotation des attestations doit respecter la nomenclature suivante : « numéro de département du centre - année d'émission à quatre chiffres - numéro chronologique d'attribution à trois chiffres en considération de l'année de délivrance ».

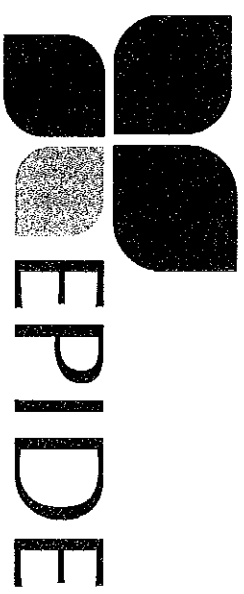
Une copie de l'attestation est versée au dossier du volontaire bénéficiaire pour archivage.

**Art. 7** - La présente décision sera mise en ligne sur le site Internet de l'établissement.

Charles de Batz de Trenquelléon



N°



# ATTESTATION DE PARCOURS CIVIQUE EPIDE

Le Directeur général de l'Établissement public d'insertion de la défense atteste que  
**M. Mme** , volontaire en contrat de service,  
a acquis, à l'issue du parcours civique EPIDE, les aptitudes sociales et civiques lui  
permettant de participer de manière citoyenne à la vie politique, économique et sociale  
de la Nation.

Par délégation,  
le Directeur du centre EPIDE



**Le « parcours civique EPIDE » a pour finalité de faire acquérir les habiletés sociales menant à un niveau d'autonomie adéquat pour participer en tant que citoyen acteur et responsable à la vie politique, économique, sociale et professionnelle de la Nation.**

**Il met en perspective dans un environnement structurant et rassurant d'inspiration militaire un ensemble cohérent de sensibilisations, d'apprentissages et d'actions concrètes dont le fil conducteur est le CIVISME**

**Ce parcours intègre les programmes suivants :**

### **La Prévention, Santé, Environnement (PSE)**

#### **L'individu et sa santé**

Concilier rythmes biologiques et rythmes influencés par le travail, adapter son alimentation à son activité, gérer son activité physique, prévenir les conduites addictives, prévenir les infections sexuellement transmissibles (IST), prévenir une grossesse non désirée.

#### **L'individu et ses actes de consommation**

Gérer son budget (Budget, épargne, crédit, endettement, moyens de paiement), gérer ses achats (circuits commerciaux, lieux et systèmes d'achat, les achats), utiliser les systèmes de protection et de défense du consommateur (Contrats, assurances, organisme d'information et de défense du consommateur. La sécurité sanitaire du consommateur)

#### **L'individu dans son parcours professionnel**

Gérer sa formation professionnelle tout au long de sa vie (Situer sa qualification professionnelle, distinguer formation initiale et formation continue). Rechercher un emploi (Utiliser des structures d'aide, mettre en œuvre des démarches). Faire valider son expérience.

#### **L'individu et son environnement professionnel**

La formation SST (sauveteur-secouriste du travail), les risques professionnels au poste de travail, s'approprier le cadre réglementaire du milieu professionnel, participer à la protection de l'environnement.

## **L'Éducation Civique**

### **La civilité**

Le respect de soi-même et d'autrui, du bien public de la propriété et de l'environnement.

### **La citoyenneté et l'intégration**

Le citoyen, la République, la démocratie, les valeurs, principes et symboles de la République, la citoyenneté (droits et devoirs, le vote).

### **Les principes de la République**

L'égalité devant la loi, la réduction des inégalités sociales, les discriminations (racismes et sexisme), les principes de la fraternité, l'esprit de solidarité, la coopération internationale, la solidarité associative, la protection sociale et la sécurité sociale en France.

### **Les institutions de la République**

Les institutions de la République, l'administration de l'Etat et les collectivités territoriales, les élections, le médiateur de la République (missions et pouvoirs).

### **La France en Europe**

L'Europe et les institutions européennes, le rayonnement de la France en Europe.

### **L'organisation européenne**

L'Europe et les valeurs communes, la citoyenneté européenne.

## **Les actions citoyennes**

### **Les actions institutionnelles**

Visite de la Mairie, visite du Palais du Luxembourg, visite du Palais Bourbon, visite du Parlement européen, visite de tribunaux, participation à un conseil municipal, rencontre avec des élus.....

### **Les actions environnementales**

Actions éco-citoyennes : participation à la protection de l'environnement (gestion des déchets), actions de protection et d'embellissement de la nature (littoral, plans d'eau, chantier nature), actions d'économie d'énergies, chantiers de rénovation de monuments historiques.....

### **Les actions de solidarité**

Don du sang, rencontres intergénérationnelles, rencontres de cohésion, participation Téléthon, actions contre la faim (course....), actions caritatives, participation à la réserve citoyenne....

### **Les actions de devoir de mémoire**

Commémorations 14 juillet, 11 novembre, 8 mai, journée de l'Europe le 9 mai, appel du 18 juin, journée commémorative de la libération de la commune, ravivage de la « Flamme sous l'Arc de Triomphe », visites de hauts lieux d'histoire militaire (plages du débarquement, cimetières militaires, musées, camps de concentration...)

Rencontre avec des associations patriotiques et ordres nationaux.....